

AVIS AUX AGRICULTEURS : ÉCLOSION DE LARYNGOTRACHÉITE INFECTIEUSE (LTI)

Comtés-Unis de Prescott et Russell

Le 15 janvier 2019

Au nom des quatre offices ontariens de la volaille, le Feather Board Command Centre (FBCC) publie un avis d'éclosion de laryngotrachéite infectieuse (LTI) à l'intention de tous les éleveurs de volailles et éleveurs de petits troupeaux des Comtés-Unis de Prescott et Russell, au nord de l'autoroute 417.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a informé le FBCC de la présence d'un cas confirmé de laryngotrachéite infectieuse dans un petit troupeau de 100 poulets. Le personnel du MAAARO travaille avec le propriétaire du troupeau et son vétérinaire afin de mettre en œuvre des mesures adéquates de biosécurité et de lutte contre la maladie.

Veillez renforcer vos protocoles de biosécurité, notamment en surveillant les déplacements des oiseaux, des gens et de la machinerie sur votre ferme et à l'extérieur de celle-ci afin de protéger la santé de votre troupeau. La LTI est une maladie infectieuse grave causée par un virus respiratoire. Elle affecte principalement les poules pondeuses et les poulets. Les symptômes suivants sont à surveiller : augmentation du taux de mortalité, respiration bruyante, hochement de la tête, manque d'appétit, baisse du taux de ponte, inactivité, plumage ébouriffé et conjonctivite. Veuillez communiquer avec votre vétérinaire et avec votre office de commercialisation si vous remarquez le moindre signe préoccupant au sein de votre troupeau.

Nous vous demandons d'informer tous vos visiteurs de vos protocoles de biosécurité liés à cette situation et de conserver un journal de toutes les allées et venues à votre ferme. Évitez de partager de l'équipement avec d'autres fermes avicoles, ou assurez-vous qu'il a été nettoyé et désinfecté, et minimisez vos visites à celles-ci. Prenez les mesures nécessaires afin que tous les membres du personnel qui travaillent directement avec les oiseaux portent des bottes, des vêtements de protection et un bonnet, et qu'ils mettent des gants ou se lavent les mains. Adoptez des méthodes adéquates de lutte contre la vermine et les oiseaux sauvages.

Vous trouverez davantage de consignes de biosécurité à l'intention des éleveurs de petits troupeaux à l'adresse suivante :

<http://inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/notions-de-base-sur-la-sante-des-oiseaux/fra/1323643634523/1323644740109>

Nous nous attendons à ce que cet avis demeure en vigueur jusqu'au début de mars. Nous examinerons la possibilité de le lever à ce moment. Toute mise à jour sera publiée en ligne à www.fbcc.ca.

Vous pouvez également vous inscrire aux alertes sanitaires du FBCC.

